Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260126-CM202609-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 à 19 heures 30

Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 20 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Adjoints, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC, Erwan GUIZOUARN, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU,

Absents, excusés : Catherine BOISLIVEAU, qui donne pouvoir à Serge OLLIVAUX

Absents : Sylvie LE GALL-BRIAND, Martine TRAPON, Julien BENOIST, Quentin LE HERVÉ

Secrétaire de séance : Sylvie MARIGAULT

202609- Aménagement de la forêt communale de PLOUNEVEZ MOEDEC

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du régime forestier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'état d'assiette des coupes de l'année 2026
- **Demande** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette
- **Précise** la destination des coupes de bois réglées et non réglées
- **Informe** Monsieur le Préfet de région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF

Etat d'assiette

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Décision du propriétaire	Destinations possibles (bois façonnés, délivrance, vente aux particuliers, vente sur pied)
1A	AMEL	32	1.07	Accord	Vente pros et particuliers
2A	AMEL	27	0.92	Accord	Vente pros et particuliers

Pour extrait conforme,
le Maire

Sylvie MARIGAULT
Secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 2 février 2026
et publication ou notification le 2 février 2026